



CFPPA
DE L'OISE

CULTIVONS VOTRE AVENIR

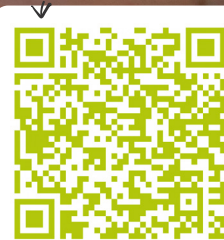


CFA
AGRICOLE PUBLIC
DES HAUTS-DE-FRANCE

BP REA

Niv 4 - RNCP29257

Taux de satisfaction, de réussite et d'insertion



Responsable d'entreprise agricole

A Formation en apprentissage de 1 200 heures réparties sur 2 ans

FC Formation continue de 1 120 heures réparties sur 10 mois

CONTENU DE LA FORMATION

- C1** : Se situer en tant que professionnel
- C2** : Piloter le système de production
- C3** : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème (3 options, production animale, production végétale et maraîchage)
- C4** : Assurer la gestion technico-économiques, financière et administrative de l'entreprise agricole
- C5** : Valoriser les produits ou services de l'entreprise

UCARE : Réaliser les opérations de production de l'atelier Bovin lait OU de l'atelier maraîchage OU de l'atelier équin OU de l'atelier plants et semences

UCARE : Réaliser les travaux courants de maintenance sur les bâtiments et matériels de son entreprise agricole

OBJECTIFS

Le BP REA permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole, nécessaire à l'installation d'un agriculteur. Le cœur de la formation réside dans l'acquisition de compétences en élevage et en cultures, ainsi qu'en gestion d'entreprise.

LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire de l'emploi travaille en tant Gérant/Gérante d'exploitation agricole - Chef/ Cheffe d'exploitation agricole.

DATES DE LA FORMATION

A Le début de la formation est fixé en septembre chaque année. Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

FC Nous contacter

RYTHME DE L'ALTERNANCE

A En moyenne 1 semaine en UFA et 1 semaine en entreprise, de septembre à juin.

FC Calendrier d'alternance avec périodes de stage - **Dispositif FOAD (formation à distance disponible)**

PUBLIC

- Apprentis

- **Accueil de personnes en situation de handicap** ; nous contacter. Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

CONDITIONS D'INSCRIPTION

A Avoir un maître d'apprentissage

A FC Participation à la réunion d'information, banc d'essai et/ ou à l'entretien de vérification des prérequis et test de positionnement

PRÉREQUIS

Âge : **A** de 15 à 29 ans révolus. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé - **FC** 18 ans

Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :

- **A FC** Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum ou expérience professionnelle 1 an en lien avec le métier ou 3 ans
- **A FC** Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Coordonnateur de pôle
03 44 50 84 56

CFPPA de l'Oise - Site d'Airion
6 rue du Dessus de l'Etang 60600 AIRION

www.lyceeagricoledeloise.fr

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

Le titulaire du BP Responsable d'entreprise agricole exerce un métier qui nécessite de la polyvalence et de la multi-compétence. Le diplômé doit être capable de gérer des cycles de productions, végétales ou animales grâce à sa connaissance fine de l'agroécosystème. En effet, son rôle consiste aussi bien à piloter le système de production, préserver et améliorer les sols de la biodiversité, que commercialiser les produits et services agricoles. Il assure le développement de son entreprise sur son territoire.

Il peut être amené à gérer une équipe de salariés. Il doit non seulement savoir prendre des décisions mais aussi anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution. Enfin, en tant qu'entrepreneur, il est doté de capacité d'analyse et de pilotage et doit savoir innover.

LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Les activités rattachées à ce diplôme requièrent une bonne forme physique. Les horaires de travail peuvent connaître de fortes variations, particulièrement au moment des récoltes.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 4

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 7 Unités capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC. Le CAPA est constitué de 7 blocs de compétences dont 5 nationaux et 2 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales.

POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
- Assurer la gestion économique, financière et administrative de l'entreprise
- Valoriser les produits ou services de l'entreprise



POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- CS Production, transformation et commercialisation des produits fermiers
- CS Transformation et commercialisation des produits fermiers
- CS Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation
- CS Conduite d'un élevage bovin lait
- CS Conduite d'un élevage ovin viande
- CS Conduite d'un élevage porcin
- BTSa Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
- BTSa Agronomie : productions végétales
- BTSa Production horticole
- BTSa Productions animales

ACCÈS PAR TRANSPORT

Bus, Train à proximité
Transports scolaires
Parking gratuit sur place

Restauration possible sur place

A Internat possible dans la limite des places disponibles

TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

FINANCEMENT

PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel

FC Pour les demandeurs d'emploi, formation financée par le Conseil Régional des Hauts-de-France et par le FSE (Fonds Social Européen).

RÉMUNÉRATION

- A** L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise. L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.
- FC** Pour les demandeurs d'emploi, formation gratuite et rémunérée.

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA).

Date d'enregistrement : 18/03/2017